

PRÉFET DES LANDES

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Installation classée pour la protection de l'environnement

Dossier d'enregistrement concernant l'exploitation d'une station de transit de produits minéraux et déchets non dangereux à LABOUHEYRE

Une consultation du public sera ouverte pendant quatre semaines à la mairie de LABOUHEYRE relative à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée le 16 septembre 2016 par Monsieur Jean-Pascal CHUPIN, président directeur général de la société FLORENTEISE, dont le siège social est situé à SAINT MARS DU DESERT (44850), Le Grand Patis, pour son établissement situé 602, rue des hauts fourneaux à LABOUHEYRE (40210) dans le cadre de sa régularisation administrative pour l'exploitation d'une station de transit minéraux et déchets non dangereux.

Les pièces du dossier d'enregistrement réglementaire sont déposées à la mairie de LABOUHEYRE, aux jours et heures d'ouverture au public **du 29 novembre au 26 décembre 2016 inclus**.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles, ouvert à cet effet, à la mairie de LABOUHEYRE aux jours et heures d'ouverture suivants :

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

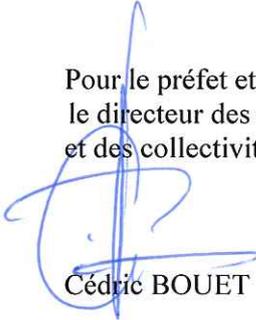
Les observations pourront également être adressées par correspondance au préfet avant la fin du délai de consultation du public.

Le présent avis sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.landes.gouv.fr/icpe-processus-enregistrement accompagné de la demande de l'exploitant.

Le préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre toute décision. Cette installation peut faire l'objet d'une décision d'enregistrement, éventuellement assortie de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 du code de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

A Mont-de-Marsan, le **- 8 NOV. 2016**

Pour le préfet et par délégation,
le directeur des actions de l'Etat
et des collectivités locales



Cédric BOUET